ORPEA

LA VIE CONTINUE AVEC NOUS

BROCHURE DE CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LUNDI 17 OCTOBRE 2011 à 16 H
au 6/8 rue Jean Jaurès – 92806 PUTEAUX

Cette Brochure de Convocation,
ainsi que les documents et renseignements relatifs à cette assemblée générale,
sont accessibles sur le site Internet d'ORPEA (www.orpea.com).

Les informations détaillées concernant l'activité exercée par le Groupe ORPEA, les comptes consolidés et les comptes sociaux 2010 ainsi que les informations légales sont regroupées dans le Document de Référence disponible sur le site de la société (www.orpea.com).

SOMMAIRE

- Avis de convocation **3**
Ordre du jour **3**
Conditions de participation à l'assemblée **3**

- Rapport du Conseil d'Administration sur le projet de résolutions **7**

- Projet de résolutions **8**

- Renseignements concernant les Administrateurs **10**
- **Administrateurs en exercice**
- **Renseignements concernant les Administrateurs dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale**

- Exposé sommaire **16**
- Tableau des résultats financiers de ORPEA SA au cours des 5 derniers exercices **19**
- Demande d'envoi de documents et renseignements **21**

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les actionnaires de la Société ORPEA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 17 octobre 2011 à 16 heures, au 6/8 rue Jean-Jaurès – 92806 Puteaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'administration

- Nomination de la société FFP en qualité de nouvel administrateur ;

- Nomination de la société NEOGEMA en qualité de nouvel administrateur ;

- Fixation du montant global maximum des jetons de présence ;

- Pouvoirs

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

1. **Conditions à remplir**.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'Assemblée, s'y faire représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut également se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ou voter par correspondance. Toutefois, seuls sont admis à participer à l'Assemblée, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité dans les conditions fixées par l'article R. 225-85 du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Pour les actionnaires au nominatif, leurs actions doivent être enregistrées à leur nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte d'ORPEA par Société Générale Securities Services, le 3ème jour ouvré précédant l'Assemblée à 0h00, soit le 12 octobre 2011 à 0h00 (heure de Paris).

Pour les actionnaires au porteur, leurs actions doivent être enregistrées dans les comptes tenus par l'intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres, le 3ème jour ouvré précédant l'Assemblée à 0h00, soit le 12 octobre 2011 à 0h00 (heure de Paris). Cet enregistrement est matérialisé par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier.

2. **Modalités de participation.**

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'Assemblée doivent faire une demande de carte d'admission le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile.

Les actionnaires au nominatif doivent retourner, à l'aide de l'enveloppe T qui leur aura été transmise dans le pli de convocation, le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à Société Générale Securities Services au plus tard le 14 octobre 2011.

Les actionnaires au porteur doivent, soit retourner le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration en cochant la case A du formulaire, après l'avoir daté et signé à leur intermédiaire financier, soit demander à celui-ci qu'une carte d'admission lui soit adressée. Ce dernier justifiera directement de la qualité d'actionnaire auprès de Société Générale Securities Services (Société Générale – Département Titres et Bourse- Service SGSS/GIS/ISE/SHM – 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03, France), par la production d'une attestation de participation. Si un actionnaire au porteur n'avait pas reçu sa carte d'admission le 14 octobre 2011, il devra demander à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation, qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire au bureau d'accueil de l'Assemblée.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- voter par correspondance, résolution par résolution ;

- donner pouvoir au Président de l'Assemblée ; ou

- donner procuration à son conjoint ou à toute autre personne.

Les actionnaires au nominatif doivent retourner, à l'aide de l'enveloppe T qui leur aura été transmise dans le pli de convocation, leur formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration dûment rempli et signé à Société Générale Securities Services.

Les actionnaires au porteur doivent retourner leur formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration dûment rempli et signé à leur intermédiaire financier habilité qui assure la gestion de leur compte titres. Celui-ci justifiera de leur qualité d'actionnaire et retournera le formulaire à Société Générale Securities Services.

Pour être pris en compte, les formulaires doivent parvenir à Société Générale Securities Services (à l'adresse ci-dessus indiquée), au plus tard le 14 octobre 2011.

Les actionnaires peuvent se procurer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration sur simple demande adressée par lettre simple à Société Générale Securities Services (à l'adresse ci-dessus indiquée). Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée, soit le 11 octobre 2011.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

3. Notification de la désignation ou de la révocation d'un mandataire

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- Pour les actionnaires au nominatif : ils devront envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : mandataires-assembleegenerale@orpea.net ; cet e-mail devra préciser leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;
- Pour les actionnaires au porteur : ils devront envoyer un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : mandataires-assembleegenerale@orpea.net ; cet e-mail devra préciser leurs nom, prénom, adresse et du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale (Société Générale – Département Titres et Bourse- Service SGSS/GIS/ISE/SHM – 32 rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 03, France).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les emails et/ou confirmations écrites de l'intermédiaire financier devront être réceptionnés comme indiqué ci-dessus par Société Générale au plus tard le 14 octobre 2011.

4. Questions écrites.

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'administration répondra en cours d'Assemblée. Ces questions écrites doivent être envoyées au siège administratif d'ORPEA (à l'attention du Président du Conseil d'administration d'ORPEA – « Questions écrites à l'Assemblée » – 3, rue Bellini – 92806 Puteaux) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le 4ème jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, soit le 11 octobre 2011. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs

tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier habilité.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet d'ORPEA.

5. <u>Informations et documents mis à disposition des actionnaires</u>.

Conformément à la loi, les documents devant être mis à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette Assemblée, seront disponibles dans les délais légaux au siège de la Société.

Par ailleurs, cette brochure de convocation ainsi que l'avis de réunion pourront être consultés sur le site Internet d'ORPEA à l'adresse : www.orpea.com.

En outre, l'ensemble des documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet d'ORPEA à la même adresse, au plus tard le 21ème jour précédant l'Assemblée, soit le 26 septembre 2011.

Le texte des points ou projets de résolutions présentés le cas échéant par les actionnaires seront publiés à cette même adresse.

Il n'est pas prévu de vote par visio conférence ou par moyens de télécommunication pour cette Assemblée et de ce fait aucun site visé à l'article R.225-89 du Code de commerce ne sera aménagé à cette fin.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ORPEA SUR LES PROJETS DE RESOLUTIONS

NOMINATION DE DEUX NOUVEAUX ADMINISTRATEURS (1ERE ET 2EME RESOLUTIONS).

Dans la poursuite du renforcement du Conseil d'administration et de l'amélioration de la gouvernance, nous vous proposons de nommer les sociétés FFP et NEO-GEMA administrateurs de la société, pour une durée de quatre (4) ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Ces nominations permettront de renforcer la vision stratégique du conseil d'administration grâce à l'apport de deux nouvelles expertises :

- celle de FFP, société familiale reconnue pour la sélectivité de ses investissements et pour son accompagnement à long terme dans des sociétés leaders dans leur secteur d'activité et présentant de bonnes perspectives de croissance,

- celle de NEO GEMA, holding détenu par Monsieur Philippe AUSTRUY, professionnel reconnu du secteur sanitaire et médico-social qui a été à l'origine de la création de la Générale de Santé et de Medidep.

Nous vous rappelons que la société NEO-GEMA, avec la société SOCIETE DE PARTICIPATION FRANCAISE (SPF), est entrée dans le capital le 31 décembre 2010 en rémunération de l'apport à ORPEA de 100 % du groupe MEDITER et 49 % du groupe MEDIBELGE. Les sociétés NEO-GEMA et SPF ont reçu respectivement, en rémunération de cet apport, 658 119 actions et 2 842 804 actions (soit au total 3 500 923 actions). SFP a, par déclaration en date du 26 mai 2011, déclaré avoir, à la suite d'une opération de distribution de dividendes en nature, transmis l'ensemble de ses actions à NEO-GEMA, cette dernière détenant désormais 3 500 923 actions représentant autant de droits de vote, soit 8,27 % du capital et 6,10 % des droits de vote de la société.

La société FFP a déclaré le 28 juillet 2011 avoir franchi en hausse le seuil de 5 % du capital social de la société, et détenir 2 550 204 actions ORPEA, soit 6,02% du capital et 4,44% des droits de vote de la société.

Les informations relatives aux sociétés FFP et NEO-GEMA, ainsi que celles relatives à leurs représentants permanents, figurent en annexe.

JETONS DE PRESENCE (3EME RESOLUTION).

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 30 juin 2011, dans sa 6ème résolution, avait décidé de fixer l'enveloppe globale des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration, au titre de chaque exercice social ouvert à compter du 1er janvier 2011 et ce jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé, à un montant de 100 000 €.

Compte tenu du renforcement du Conseil d'administration, nous vous proposons de fixer, au titre de chaque exercice social ouvert à compter du 1er janvier 2011 et ce jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé, le montant des jetons de présence à allouer globalement aux administrateurs à un montant de 175 000 € maximum.

Cette nouvelle enveloppe annulera et remplacera celle décidée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2011.

POUVOIRS (4EME RESOLUTION).

Par la 4ème résolution, il est vous proposé de conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives aux délibérations prises par la présente assemblée.

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution (Nomination de la société FFP en qualité de nouvel administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, nomme la société FONCIERE FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS - FFP (ayant son siège social au 75 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris) en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La société FFP a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat, qu'elle satisfaisait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats, et qu'elle nommait en qualité de représentant permanent Monsieur Thierry Mabille de Poncheville.

Deuxième résolution (Nomination de la société NEO-GEMA en qualité de nouvel administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, nomme NEO-GEMA (ayant son siège social Avenue Louise 331-333 - 1050 Bruxelles – Belgique) en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La société NEO-GEMA a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat, qu'elle satisfaisait aux conditions et obligations requises par la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul de mandats, et qu'elle nommait en qualité de représentant permanent Monsieur Philippe AUSTRUY.

<u>Troisième résolution</u> (Jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer, au titre de chaque exercice social ouvert à compter du 1er janvier 2011 et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé, le montant des jetons de présence à allouer globalement aux administrateurs à un montant de 175 000 € maximum.

L'assemblée générale prend acte que l'adoption de cette résolution annule et remplace la 6ème résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2011 ayant le même objet.

<u>Quatrième résolution (Pouvoirs)</u>

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal des présentes délibérations pour faire toutes déclarations et accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt et autres.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS

✓ ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

➢ Monsieur Jean-Claude MARIAN

Agé de 71 ans, le Docteur Jean-Claude MARIAN est médecin neuropsychiatre. Co-fondateur du Groupe ORPEA, il a auparavant été médecin directeur d'un institut médico-pédagogique, et co-fondateur et dirigeant d'un bureau d'ingénierie et programmation hospitalière.

Le Docteur MARIAN a exercé les fonctions de Président Directeur Général d'ORPEA jusqu'au 15 février 2011. Depuis cette date, il exerce les fonctions de Président du Conseil d'administration d'ORPEA.

Il est propriétaire de 9 835 123 actions.

Dernier renouvellement : 30 juin 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Mandats en cours dans le cadre du groupe ORPEA:

- Administrateur et Président du Conseil d'administration d'ORPEA
- Administrateur de CASA MIA IMMOBILIARE (Italie)
- Administrateur de ORPEA IBERICA (Espagne)
- Administrateur de RESIDENCIAL SENIOR 2000 (Espagne)
- Administrateur de CM EXTREMADURA DOS 2002 (Espagne)
- Administrateur de DINMORPEA (Espagne)
- Administrateur de ORPEA BELGIUM (Belgique)
- Administrateur de ORPEA BELGIUM IMMOBILIER (Belgique).

Il ne détient aucun mandat en dehors du groupe.

➢ Monsieur Yves LE MASNE

Agé de 49 ans, Monsieur Yves LE MASNE est entré chez ORPEA en 1993 en qualité de contrôleur de gestion. Il a par la suite exercé les fonctions de Responsable du contrôle de gestion puis Directeur administratif et financier en 1998. En 2006, il a été nommé Directeur général délégué, puis est devenu membre du conseil d'administration. Avant son entrée dans le groupe ORPEA, il a été ingénieur spécialisé en informatique de gestion axée vers le contrôle de gestion et la finance. Il est titulaire d'un DESS finance comptabilité, diplômé de l'IAE Paris et de l'Ecole Supérieure d'Informatique.

Depuis le 15 février 2001, il exerce les fonctions de Directeur Général d'ORPEA. Il a conservé ses fonctions de Directeur Financier groupe chargé de la relation avec les investisseurs, de la communication financière et de toutes les opérations de financement de haut de bilan.

Il est propriétaire de 26 930 actions.

Dernier renouvellement : 30 juin 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2015 sur les comptes de l'exercice 2014.

Mandats en cours dans le cadre du groupe ORPEA:
- Administrateur et Président du Conseil d'administration d'ORPEA
- Président de CLINEA

Il est également administrateur ou représentant permanents de diverses filiales du groupe dont liste est ci-après en annexe 1.

- **Mademoiselle Brigitte MICHEL,**

Agée de 53 ans, Mademoiselle Brigitte MICHEL est diplômée en droit de l'université de Paris I (DESS Droit des affaires et fiscalité) ; elle est avocat depuis 1992. Elle est également inscrite sur la liste E du barreau de Bruxelles. Elle a auparavant exercé les fonctions de Conseiller Juridique depuis 1987.

Elle est propriétaire de 50 508 actions d'ORPEA.

Dernier renouvellement : 30 juin 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice 2012.

Elle n'exerce actuellement aucun autre mandat que celui d'administrateur d'ORPEA.

- **Monsieur Alexandre MALBASA**

Agée de 52 ans, Monsieur Alexandre MALBASA est docteur en droit. Il est avocat depuis 1987. Il est actuellement chargé de cours à l'Ecole de Formation du Barreau (EFB) ; il a été également chargé de cours pendant plusieurs années à la faculté de droit de Saint Maur (Paris 12).

Il est propriétaire de 2 actions d'ORPEA.

Dernier renouvellement : 30 juin 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2013 sur les comptes de l'exercice 2012.

Il n'exerce actuellement aucun autre mandat que celui d'administrateur d'ORPEA.

- **Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX,**

Agé de 53 ans, Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX est titulaire du Diplôme d'Expertise Comptable (D.C.E) et du DESS Banque et Finance de l'Université Aix-Marseille. Il exerce actuellement les fonctions d'expert comptable et commissaire aux comptes au sein de la société ADEQUATION depuis 1992.

Il est propriétaire de 100 actions ORPEA.

Dernier renouvellement : 30 juin 2011 jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

Il n'exerce aucun mandat dans le groupe ORPEA.

Il exerce les fonctions de Président de la société ADD EQUATION, société d'expertise comptable et de Commissariat aux comptes, et Gérant de la société CADECO, société d'expertise comptable en Comité d'entreprise.

- ✓ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ADMINISTRATEURS DONT LA NOMINATION EST PROPOSEE A L'ASSEMBLEE GENERALE

- ➢ **Société FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS**

Société Anonyme au capital de 25 159 073 €, dont le siège social se situe au 75 avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 562 075 390,

FFP est un holding cotée sur NYSE-Euronext Paris détenu majoritairement par le Groupe familial Peugeot et dirigée par Robert Peugeot. Elle est le principal actionnaire du groupe PSA Peugeot Citroën. Elle développe par ailleurs un portefeuille de diversification composé principalement de participations minoritaires, significatives et amicales, avec une approche d'actionnaires de long terme, mais aussi de capital-investissement et d'immobilier. FFP détient des participations dans les sociétés cotées (LISI, Zodiac Aerospace ou SEB), et des participations dans des sociétés non cotées (Sanef, Onet ou DKSH) et dans des fonds de capitalinvestissement.

Nombre d'actions ORPEA détenues par FFP : 2 550 204 actions.

Autres mandats et fonctions en cours :
Membre du Conseil de surveillance de IDI,
Membre du Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace,
Membre de Conseil de surveillance de Onet,
Président de la société Financière Guiraud,
Gérant de la société FFP-Les Grésillons,
Gérant de la société Valmy-FFP.

Autres mandats et fonctions exercés par FFP au cours des 5 dernières années et expirés :

- Administrateur de Marco Polo Investissements,
- Gérant de la société Marne-FF

FFP est représentée par Monsieur Thierry Mabille de Poncheville.

Agé de 56 ans, Monsieur Thierry Mabille de Poncheville est diplômé en droit de l'Université de Bordeaux (DEA de droit international privé) et titulaire d'un Masters degree of Public and International Affairs, de l'Université de Pittsburgh, USA.

Thierry Mabille de Poncheville a été Conseil Juridique au sein du cabinet Ernst & Young. Il entre ensuite à Genève dans le groupe d'information économique et financière, Reuters, au sein duquel il occupe successivement les fonctions de Directeur Juridique et Fiscal pour la région Europe, Afrique et Moyen Orient et de Président-Directeur Général de la société Reuters Financial Software. En 2005 il rejoint les Etablissements Peugeot Frères, société holding du groupe familial Peugeot, comme Responsable des affaires juridiques et en devient Directeur Général délégué en 2010.

Thierry Mabille de Poncheville est Directeur Général délégué des Etablissements Peugeot Frères.

Il est aussi membre du Conseil de surveillance de la société Onet SA, administrateur de la société Groupe PSP et de MO Select+ (Sicav) et gérant de la société civile Pamat.

- **Société NEO–GEMA**

Société Privée à responsabilité limitée de droit belge au capital de 14 018 600 €, dont le siège social se situe Avenue Louise 331-333 - 1050 Bruxelles (Belgique), N° d'entreprise : 0876 019 767, représentée par son Gérant, Monsieur Philippe AUSTRUY

NEO GEMA est le holding détenu par GEMA DEVELOPPEMENT, Société Privée à responsabilité limitée de droit belge au capital de 63 056 300 €, holding patrimonial de Monsieur Philippe AUSTRUY. Outre sa participation dans ORPEA, NEO GEMA est actionnaire majoritaire (à 51 %) de MEDIBELGE et (à 100 %) d'un pôle d'activités dédiées aux services à la personne en France et en Belgique (crèches et services à domicile). La Société est par ailleurs actionnaire majoritaire d'une foncière dédiée à l'immobilier de santé, doublée d'une participation minoritaire dans une 2nde foncière spécialisée dans l'immobilier de rapport.

Nombre d'actions ORPEA détenues par NEO GEMA: 3 500 923 actions.

<u>Autres mandats et fonctions en cours :</u>
- Administrateur MEDIBELGE SA

<u>Autres mandats et fonctions exercés par NEO GEMA au cours des 5 dernières années et expirés</u> :
- Administrateur MEDITER SAS

NEO GEMA est représentée par Monsieur Philippe AUSTRUY.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et Docteur en Economie, Monsieur Philippe AUSTRUY, 62 ans, a mené toute sa carrière d'entrepreneur dans les secteurs de la Santé et de la Dépendance : Cliniques de France & MEDIFUTUR (devenus Générale de Santé) ; MEDIDEP (devenu KORIAN) . Il est aujourd'hui à la tête de NEO GEMA.

Monsieur AUSTRUY n'a pas d'autres mandats que celui au sein de NEO GEMA.

Annexe 1

Mandats Exercés par Monsieur Yves LE MASNE au sein du groupe ORPEA

Président S.A.S : La Saharienne, Résidence Saint Luc, La Clairière, Clinique de Champvert, CCR Lavarin, MDR La Cheneraie, Organis, Société de Champvert, Maja, Résidence La Cheneraie, Immobilière Leau Bonneveine, Château de Villeniard, Cardem, Avi Gestion, Le Vigé, Mediter, Centre Gérontologique de Treigny, Centre Gérontologique, L'Horizon, Clinique de Soins de Suite du bois Guillaume, Clinique Psychiatrique de Seine Saint Denis, Le Clos St Sébastien 44, SFI France, Douce France Santé, Massilia Gestion Santé, Gerone Corp, Mex, Clinique Beau Site, Le Verger d'Anna, Le Clos du Roy, Hôtel de l'Espérance, La Chavannerie, Résidence Klarene, Ondine, Clinique de l'Isle le Moulin, Placenette, Saint Honorat, Home la Tour, Les Oliviers de St Laurent, Abbaye des cordeliers, Société d'exploitation de la clinique Parassy, Domaine les Fromentaux, Emeraude Participations, Holding Mandres,

Représentant permanent ORPEA (Administrateur), Paul Cézanne, Résidence du Moulin, Le Vieux Chateau, Clinique du Cabirol, Les Charmilles,

Gérant de SNC : Les Jardins d'Escudié, Margaux Pony, Than.Co, De la Maison Rose, Brechet, SNC Des Parrans, Les Acanthes,

Gérant de SARL : Les Matines, Bel Air, SARL 95, SARL 96, La Maison de Louise, Gessimo, La Maison de Lucile, La Maison de Salomé, La Maison de Mathis, La Bretagne, L'Atrium, Gestihome Senior, Maison de Retraite L'Ermitage, IDF Résidences Retraite, Le Séquoia, La Maison d'Ombeline, Domea, Vivrea, Orpea Dev, SPI, Amarmau, Niort 94, SARL 97, L'Allochon, Reine Bellevue, L'Ombrière, Sogimob, Résidence du Parc, Résidence du Parc de Bellejame, Résidence de Savigny, Résidence de la Puisaye, La Venetie, France Doyenne de Santé, Résidence la Clairière, Douce France Santé Arcachon, Douce France Santé Dourdan, Regina Renouveau, Marc Aurele Immobilier, DFS Immobilier, CRF Clinea Livry, ADC 09, Gueroult, Saint Sulpice, Clinique du Château de Loos, Les Courtils, Résidence Les Cédres, Normandy Cottage, SARL Ancienne Abbaye,

Gérant de SCI : Route des Ecluses, les Rives d'Or, du Château, la Talaudière, Orpea de St Priest, Balbigny, Orpea St Just, Orpea Decaux, La Tour Pujols, Les Rives de la Cerisaie, Val de Seine, le Clisclouet, Age d'Or, Gambetta, Croix Rousse, Les Dornets, Château d'Angleterre, Montchenot, 115 rue de la Santé, L'Abbaye, Les Tamaris, 3 Passage Victor Marchand, Fauriel, Port Thureau, Orpea de l'Abbaye, Rue des Maraichers, Le Bosguerard, Le Vallon, Bel Air, Brest le Lys Blanc, Les Magnolias, Courbevoie de l'Arche, Sainte Brigitte, Les Treilles, Les Favières, IBO, SCI du 12 rue Fauvet, Douarnenez ORPEA, Kods, Slim, Saintes B.A, Le Barbaras, La Sélika, JEM2, Château de la Chardonnière, SCI des Anes, Spaguy, La Salvate, SCI de la Drone, SCI du Caroux, Héliades Santé, Cardiopierre, Super Aix Paul Cézanne, SCI Les Chesnaies, SCI SFI Bellejame, Calista Santé, Sci du Mont d'Aurelle, Les Oranges, Du Grand Parc, Ainsi, BRBT, Du Jardin des Lys, De la Rue de Londres, Château de Loos, Berlaimont, Les Oliviers, Portes d'Auxerre WB, SCI Barbusse, SCI Normandy Cottage Foncier, SCI du Bois Guillaume Rouen, SCI Reze, SCI Caserne de Draguignan

EXPOSE SOMMAIRE

✓ CHIFFRES CLES 1ER SEMESTRE 2011(au 30 juin 2011)

UNE CROISSANCE TRES SOUTENUE DE L'ACTIVITE

En M€ / IFRS	S1 2011	S1 2010	▲ S11/S10
France	***525,7***	413,3	**+27,2%**
% du CA total	***88%***	*88%*	
International	**68,5**	55,8	+22,8%
% du CA total	***12%***	*12%*	
Belgique	33,5	27,1	
Espagne	15,2	14,7	
Italie	12,0	8,6	
Suisse	7,8	5,4	
CA consolidé	**594,2**	**469,2**	***+26,6%***
dont croissance organique[1]			***+8,5%***

L'activité du groupe est en forte progression sur le 1er semestre 2011, et ce dans toutes les zones géographiques. Cette performance est le résultat du business model du groupe qui allie :

- une croissance organique toujours soutenue qui s'établit à 8,5% :
- et une croissance externe maîtrisée et créatrice de valeur

Au 1er mars 2011, le groupe ORPEA dispose ainsi d'un réseau de 33 700 lits, répartis sur 364 sites (contre 25 019 lits sur 266 établissements un an plus tôt). La répartition de ces lits, par zone géographique et par leur situation (opérationnelle ou en construction/restructuration), est indiquée dans le tableau ci-dessous :

	TOTAL	France	Espagne	Belgique	Italie	Suisse
Lits en exploitation	27 862	22 447	1 776	2 681	883	75
Dont lits en restructuration	*3 350*	*2 859*	*0*	*491*	*0*	*0*
Lits en construction	5 838	4 567	0	842	339	90
Nombre total de lits	**33 700**	**27 014**	**1 776**	**3 523**	**1 222**	**165**
Nombre de sites	**364**	**302**	**16**	**32**	**12**	**2**

[1] La croissance interne (ou croissance organique) résulte des différents facteurs suivants : créations de nouveaux établissements, extension ou restructurations d'établissements existants, ainsi que l'évolution des taux d'occupation et des prix de journée. La croissance interne s'analyse établissement par établissement. Est intégré dans la croissance l'amélioration du chiffre d'affaires constatée par rapport à la période équivalente précédente, sur les établissements récemment acquis.

FORTE RENTABILITE AU PREMIER SEMESTRE 2011

En M€ (IFRS)	S1 2011	S1 2010	▲%
Chiffre d'affaires	**594,2**	469,2	*+26,6%*
EBITDAR (Ebitda avant loyers)	**150,0**	113,4	*+32,3%*
EBITDA (EBE)	**105,6**	83,3	*+26,8%*
Résultat Opérationnel Courant	**78,1**	62,6	*+24,8%*
Résultat Opérationnel	**90,8**	72,3	*+25,6%*
Coût de l'endettement financier net	**-31,7**	-25,3	*+25,3%*
Résultat avant impôt	**59,1**	47,0	*+25,7%*
Résultat Net part du groupe	**40,3**	32,5	*+24,1%*

✓ CHIFFRES CLES 2010 (exercice clos au 31 décembre 2010)

1. CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDES

En M€	2010	2009	▯ %
France	**846,6**	739,2	***+14,5%***
International	**117,6**	104,1	***+13,0%***
	12%	*12%*	
Belgique	55,8	47,8	
Espagne	29,9	28,7	
Italie*	17,1	17,9	
Suisse	14,8	9,7	
Total	**964,2**	843,3	***+14,3%***

2. DONNEES CONSOLIDEES (EN MILLIONS D'EUROS)

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Capitaux Propres	895	642	541
Passifs Financiers Courants	509	340	250
Passifs Financiers Non Courants	1459	1 180	1 034
-Trésorerie & Equivalents Trésorerie	(277)	(135)	(54)
Endettement Financier Net	**1691**	**1 385**	**1 230**
Ecarts d'Acquisition	431	204	179
Actifs Incorporels	835	775	610
Actifs Corporels	1910	1 662	1 479
TOTAL BILAN	**3880**	**3 061**	**2 572**

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Chiffre d'Affaires	964.2	843,3	702,3
EBITDAR [2]	236.1	205,6	169,3
EBITDA[3]	172.3	151,4	124,8
EBIT Courant **ou** Résultat Opérationnel Courant	129.8	115,4	94,9
Résultat Opérationnel	151.1	134,5	106,9
Coût Endettement Financier Net	(52.7)	(45,7)	(42,7)
Impôts	(30.9)	(29,8)	(16,1)
Résultat Net de l'Ensemble Consolidé	66.3	61,2	48,4
Résultat Net Part du Groupe	66.3	61,1	48,4

	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008
Marge Brute Autofinancement	137.2	107,8	113,3
Flux de Trésorerie Opérationnels	135.6	127,0	100,2
Flux d'Investissements	(296.7)	(258,2)	(375,1)
Flux de Financement (dont Frais Fin)	302.3	213,0	273,6
Variation de Trésorerie	141.2	81,7	(1,3)
Trésorerie & Equivalents, clôture	276.5	135,4	53,6

✓ Evénements significatifs survenus durant l'exercice 2010

Apport à ORPEA de 100 % du groupe MEDITER et 49 % du groupe MEDIBELGE

Les sociétés NEO-GEMA et SOCIETE DE PARTICIPATION FRANCAISE (les « Apporteurs ») ont apporté à ORPEA :

-100% des actions composant le capital de MEDITER, cette dernière détenant diverses participations majoritaires dans des sociétés exploitant en France des cliniques et des EHPAD (dont 50 %+1 action dans la société HOLDING MIEUX VIVRE),

et

- 49% des actions composant le capital de MEDIBELGE, cette dernière détenant diverses participations dans des sociétés exploitant en Belgique des maisons de retraite médicalisées (le solde, soit 51% du capital social, est assorti d'une option d'achat consentie par NEO-GEMA à ORPEA, option qui pourra être levée entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2015 inclus. L'acquisition serait, en cas d'exercice de l'option, payée en numéraire).

La réalisation définitive de l'Apport est intervenue le 31 décembre 2010.

En contrepartie de cet Apport, les rémunérations ont été les suivantes :

- à concurrence d'une valeur d'apport de 113 780 000 euros, il a été attribué aux Apporteurs 3 500 923 actions nouvelles d'ORPEA d'une valeur nominale de 1,25 euros chacune, entièrement libérées, émises au titre d'une augmentation de capital réservée au profit des Apporteurs d'un montant de 4 376 153,75 euros. Les actions nouvelles ont été réparties entre les Apporteurs de la façon suivante :
  - 2 842 804 actions au bénéfice de SOCIETE DE PARTICIPATION FRANCAISE ;
  - 658 119 actions au bénéfice de NEO-GEMA ;
- à concurrence d'une valeur d'apport de 15 220 000 euros, il a été attribué aux Apporteurs une somme en numéraire de même montant, à titre de soulte, répartie de la façon suivante :
  - 12 358 875,97 euros au bénéfice de SOCIETE DE PARTICIPATION FRANCAISE.

---

[2] EBITDAR Courant =**EBE Courant avant loyers**, inclut les provisions rattachées aux postes « charges externes » et « charges de personnel »

[3] EBITDA courant = **EBE Courant**, inclut les provisions rattachées aux postes « charges externes » et « charges de personnel »

- 2 861 124,03 euros au bénéfice de NEO-GEMA.

Au total, cette opération de croissance externe d'envergure a permis à ORPEA d'accroitre de près de 20% les capacités d'accueil de son réseau d'établissements, avec + 4 866 lits répartis sur 57 établissements, dont 3 810 lits en France et 1056 lits en Belgique[4], répartis de la manière suivante :

- 3 263 lits opérationnels, avec plusieurs établissements très récents, encore en phase de montée en puissance ;
- 667 lits à restructurer ;
- 936 lits à construire.

Renforcement de la flexibilité financière

ORPEA a procédé le 7 décembre 2010 à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), à échéance 1er janvier 2016, pour un montant nominal définitif total de 179 999 956, 05 euros, après exercice le 13 décembre 2010 de l'option de surallocation, représentant 4 069 635 obligations, selon les conditions ci-après :

Cette émission avait pour objectif :

- de répondre aux besoins de financement du développement de l'activité du Groupe,
- de diversifier ses sources de financement
- et de contribuer à l'allongement de la maturité de ses ressources financières et potentiellement d'augmenter ses fonds propres si les Obligations sont converties en actions nouvelles.

Les principales modalités de cette émission ont été les suivantes :

Valeur nominale unitaire des Obligations / prix d'émission	44,23 euros
Taux de rendement actuariel annuel brut	3,875 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). Prime d'émission de 27,50 % par rapport au cours de référence de 34,6899 euros de l'action ORPEA.
Cotation des Obligations	Depuis le 15 décembre 2010 sous le code ISIN FR0010973057 sur Euronext Paris.
Taux nominal – Intérêt	Taux nominal annuel de 3,875 %. Intérêt, payable annuellement à terme échu le 1er janvier de chaque année (ou le jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré), soit environ 1,7139 euro par Obligation et par an. Par exception, le premier coupon sera mis en paiement le 1er janvier 2012 et portera sur la période courant du 15 décembre 2010 au 31 décembre 2011 inclus. Il sera calculé prorata temporis.
Durée de l'emprunt	5 ans et 17 jours. (amortissement normal des obligations : le 1er janvier 2016)

[4] Correspondant à la participation de 49% x 2156 lits de MEDIBELGE

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS D'ORPEA S.A AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capital social	52 940 994	48 558 965	46 128 465	46 029 669	45 685 898
Nombre des actions ordinaires existantes	42 352 795	38 847 172	36 902 772	36 823 735	18 274 359
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversions d'obligations	4 069 635	0	0	674 602	1 349 203
Par exercice de droit de souscription	1 263 387	1 355 268	188 881	267 918	278 837
Chiffre d'affaires	409 332 636	380 391 749	337 521 389	311 886 054	235 667 707
Résultat d'exploitation	36 951 737	34 851 930	29 409 966	21 394 195	16 902 727
Résultat financier	-23 872 898	-5 006 221	-13 114 436	-16 446 498	-5 992 198
Résultat courant avant impôts	13 078 838	29 845 709	16 295 530	4 947 697	10 910 529
Résultat exceptionnel	-3 434 604	-23 842 641	-6 892 254	-2 337 339	-3 580 679
Participation et intéressement (1)					52 306
Résultat avant impôt, amort. et provisions	20 379 506	15 231 842	18 432 309	10 949 011	16 724 043
Impôt sur les bénéfices	3 610 154	-931 447	4 290 469	492 695	2 491 397
Résultat net comptable	6 034 080	6 934 515	5 112 807	2 117 663	4 786 148
Résultat distribué	9 741 143	5 827 076	3 690 278	0	0
Résultat net par action	0,14	0,18	0,14	0,06	0,26
Résultat net maximal dilué par action	0,13	0,17	0,14	0,06	0,24
Dividende versé par action	0,23	0,15	0,10	0,00	0,00
Effectif moyen	5 463	5 113	4 800	4 602	4 196
Montant de la masse salariale	141 820 058	125 171 761	110 943 052	96 808 073	85 036 866
Montant des avantages sociaux	51 087 063	47 814 950	37 159 645	33 076 427	28 283 013

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS VISES PAR L'ARTICLE R 225-83 DU CODE DE COMMERCE RELATIF A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ORPEA DU 17 OCTOBRE 2011

Ces documents et renseignements sont également disponibles sur le site internet de la société ORPEA www.orpea.com.

Formulaire à détacher et à retourner, pour les actionnaires au nominatif, en utilisant l'enveloppe T jointe dans le pli de convocation, et pour les actionnaires au porteur à l'adresse suivante :
SOCIETE GENERALE – Département Titres et Bourse – Service SGSS/GIS/ISE/SHM - 32, rue du Champ de Tir - BP 81236 - 44312 Nantes Cedex 3

Je soussigné (e) Mme □ Mlle □ Mr □ Société □
Nom (ou dénomination sociale) _____
Prénom _____
Adresse _____
_____
Propriétaire de : _____titres nominatifs de la société ORPEA (compte nominatif n° _____)
Ou/et _____titres au porteur, inscrites en compte chez _____
(Joindre une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par votre intermédiaire financier)

Souhaite recevoir à l'adresse ci-dessus (ou à l'adresse électronique ci-dessus) les documents ou renseignements visés par l'article R.225-83 du Code de Commerce concernant l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2011.

Je souhaite recevoir par courrier électronique ces documents et renseignements. J'indique ici mon adresse électronique : _____@_____

A
Le
Signature obligatoire

Avis : les actionnaires propriétaires de titres nominatifs peuvent, s'ils ne l'ont déjà fait, obtenir de la Société, par une demande unique, l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales d'actionnaires ultérieures.